



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

examens et concours

Question écrite n° 6095

Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur certains dysfonctionnements des services de l'éducation nationale. Il semblerait, en effet, que les réponses données suite à des contestations de concours de l'éducation nationale soient inadaptées, voire inexistantes dans certains cas. Les candidats à de tels concours sont mal informés sur leurs moyens de recours et contester nécessite de la persévérance ! Au vu de ces éléments, il lui demande de clarifier les possibilités de recours des candidats par une meilleure information et d'insister sur la nécessité du respect de chaque candidat. Lors de contestations, si des délais de réponses son compréhensibles, les non-réponses sont inacceptables.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Zeller](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6095

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3893

Question retirée le : 20 avril 1998 (Retrait à l'initiative de l'auteur)